



oublie cessation activité autoentrepreneur depuis 30 ans

Par **KAPA**, le **10/02/2023** à **23:07**

J'ai cessé mon activité d'autoentrepreneur dans les courses et transport avec une année d'activité en 1992.
Je suis actuellement au rs
J'ai demandé ma retraite pour mes 65 ans le 1/7/2023
Je me suis aperçu que je n'avais pas effectué ma cessation d'activité. Je viens de m'apercevoir que je risque de fortes pénalités que je ne pourrais assumer
Cordialement

Par **amajuris**, le **11/02/2023** à **10:12**

bonjour,
si vous devez payer des pénalités, elles pourront si nécessaire être retenues partiellement sur votre retraite.
salutations

Par **BrunoDeprais**, le **12/02/2023** à **10:21**

Bonjour,
Quel style de pénalités?
Une chose est étrange, je ne sais même pas si la statut d'autoentrepreneur existait en 1992.
A l'époque on parlait de microbique si ma mémoire est bonne.
Durant toutes ces années, aucune administration ne vous a demandé quoi que ce soit?